

Le wifi à l'école

Le wi-fi fait l'objet d'un référentiel comprenant 3 guides dont voici les points forts.

<https://eduscol.education.fr/cid89186/referentiel-wi-fi.html>

Usages – cadre légal : <https://frama.link/cadrelegal>

✓ Le wifi est interdit dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de trois ans dans les crèches, jardins d'enfants et haltes-garderie.

- ✓ Le wifi est autorisé dans les écoles.
- ✓ Le conseil d'école est informé avant toute nouvelle installation.
- ✓ Les outils nouvellement installés dans les classes des écoles primaires doivent être pourvus d'un mécanisme simple permettant de désactiver l'accès sans fil.
- ✓ Le wifi sera désactivé lorsque qu'il n'y a pas d'usages pédagogiques.
- ✓ L'accès à internet doit être sécurisé.
- ✓ Les utilisateurs doivent avoir signé une charte utilisateur.

Santé : <https://frama.link/wifisante>

✓ L'ANSES ne préconise aucune mesure de réduction des expositions en matière de Wi-Fi, y compris en ce qui concerne les enfants.

✓ Le Wi-Fi rayonne en moyenne 10 fois moins à sa puissance maximale qu'un téléphone mobile. Le champ électromagnétique est encore 10 fois moindre aux environs d'un mètre pour devenir rapidement négligeable en s'éloignant davantage.

✓ La recommandation de l'ANSES vise particulièrement l'usage du téléphone en mode conversationnel et au contact direct de la tête.

✓ Il est nécessaire de procéder à des études d'implantation afin de placer au mieux les points d'accès Wi-Fi et de respecter les préconisations techniques du référentiel.

Cadre technique : <https://frama.link/cadretatique>

✓ La contrainte technique majeure se situe au niveau du débit disponible. Une page web mettant plus de 3 secondes pour s'afficher est considérée comme lente.

✓ L'étude de couverture permet de déterminer avec précision l'équipement WiFi à mettre en place dans un établissement ou une école. Elle est préalable à toute installation.

- ✓ Le code d'accès ne doit pas être visible ni communiqué à des tiers non autorisés.
- ✓ L'accès aux codes de connexion doit être sécurisé.
- ✓ Le réseau wifi doit être protégé par un protocole Wepa 2 ou supérieur, un système d'authentification et d'un chiffrement CCMP AES ou supérieur.
- ✓ L'utilisation du wifi entraîne des risques d'utilisation qu'il est nécessaire d'évaluer.

Avant de passer commande

L'installation du wifi nécessite **une bonne communication entre les différents acteurs** : collectivité territoriale, fournisseur de service, enseignants, Erun de circonscription.